

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## COMMUNE DE VILLERVILLE

## PROJET DE CONFORTEMENT DE LA FALAISE DE VILLERVILLE

Le préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 16 août 2021, il sera procédé, du lundi 04 octobre 2021 à 14h00 au samedi 06 novembre 2021 à 12h00, à une ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE concernant le projet de confortement de la falaise à Villerville portant sur :

- la demande d'autorisation environnementale.
- · la déclaration d'intérêt général,
- la déclaration d'utilité publique,
- ' l'enquête parcellaire préalable à l'expropriation.

Les pièces relatives à cette enquête, ainsi que les registres d'enquête sont déposés pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Villerville. Ils sont consultables en version papier et sur un poste informatique aux jours et heures d'ouverture du public selon les modalités suivantes (ces horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être amenés à évoluer):

Lieu	Jours et heures d'ouverture de la mairie
Mairie de Villerville : tél : 02.31.87.20.19	lundi : 14h00 à 16h00 mardi, vendredi et samedi : 10h00 à 12h00 jeudi : 16h00 à 18h00 La mairie est fermée le mercredi

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne peut consigner ses observations, propositions :

- sur les registres d'enquête disponibles en mairie de Villerville
- sur le registre d'enquête dématérialisé sur lequel les observations du public sont disponibles : https://www.registre-dematerialise.fr/2588
- par courriel à l'adresse suivante : ddtm-gl@calvados.gouv.fr
- par correspondance postale adressée à l'attention de la commission d'enquête à la mairie de Villerville, siège de l'enquête publique.

Des informations complémentaires peuvent être demandées au pétitionnaire :

Mairie de Villerville (siège de l'enquête)	
40 rue du général Leclerc	Mail: contact@villerville.fr
14 113 VILLERVILLE	tél: 02.31.87.20.19

La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Caen et monsieur Marcel VASSELIN est désigné comme président de cette commission d'enquête.

Messieurs Marcel VASSELIN, Alain BOUGRAT et Jean-Claude THOMAS, commissaires enquêteurs, se tiendront à la disposition du public en mairie de Villerville pour répondre aux différentes interrogations du public et recevoir les observations écrites ou orales.

Les dates et heures de permanence de la commission ou de l'un de ses membres au siège de l'enquête sont les suivantes :

Le lundi 04 octobre 2021	De 14h00 à 17h00
Le jeudi 14 octobre 2021	De 15h00 à 18h00
Le samedi 23 octobre 2021	De 9h00 à 12h00
Le vendredi 29 octobre 2021	De 9h00 à 12h00
Le samedi 6 novembre 2021	De 9h00 à 12h00

À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sur les sites internet et lieux de consultation du dossier rappelés à l'article 11 de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

A l'issue de l'enquête, et dans un délai qui ne peut excéder six mois, le conseil municipal de la commune de Villerville se prononcera sur la déclaration de projet et l'intérêt général de l'opération.

À l'issue de l'enquête publique, le Préfet du Calvados en tant qu'autorité compétente, statuera sur la demande d'autorisation environnementale, la déclaration d'intérêt général de l'opération, la déclaration d'utilité publique des travaux et la cessibilité des tréfonds et parcelles nécessaires à l'opération ainsi que l'institution de la servitude de passage nécessaire.